

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

GUADELOUPE
SAINT-BARTHÉLEMY
SAINT-MARTIN

LE MOT DU PRÉSIDENT

En prenant mes fonctions en septembre 2019 à la tête des tribunaux administratifs de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin qui ont un siège commun à Basse-Terre et disposent de moyens communs, j'ai constaté que l'activité des trois tribunaux connaissait une forte croissance du nombre de nouvelles requêtes (+ 19,9 %). Cette forte hausse est surtout celle du contentieux des étrangers qui a connu une hausse spectaculaire de 138 %, de l'environnement et de l'urbanisme (+ 60 %) et des contentieux sociaux (+ 40 %). Les délais de jugement se sont maintenus à des niveaux satisfaisants : le délai moyen constaté pour les affaires ordinaires est de 1 an et 17 jours contre 1 an, 2 mois et 23 jours en 2018. Le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est de 8 mois et 12 jours, en légère hausse.

Le recours à la médiation a connu des débuts timides mais est en progression.

La crise sanitaire de cette année a impacté l'activité du tribunal dans des proportions importantes, tant dans les méthodes de travail que dans le nombre de sorties.

Le tribunal accueillera deux nouveaux magistrats issus du concours. Avec cette équipe partiellement renouvelée, nul doute que les trois tribunaux sont prêts à relever les défis de cette année 2020.

Didier SABROUX

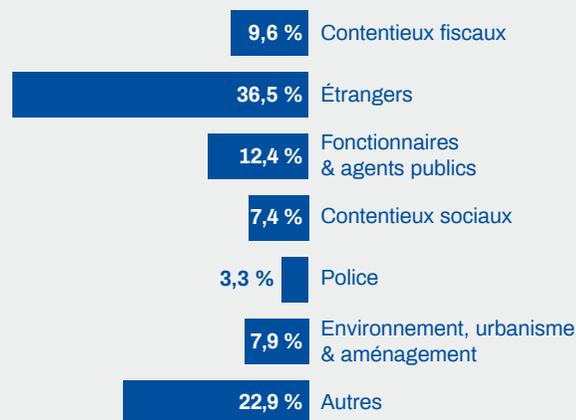
1 679
affaires enregistrées
+ 19,9 %
par rapport à 2018

1 477
affaires jugées
+ 2,1 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

8 mois et 12 jours
- 67,6 % entre 2009 et 2019

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

